

Le six avril deux mil douze convocation du Conseil municipal pour le mardi vingt-quatre avril deux mil douze à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Elaboration de la liste des jurés d'assises pour 2013
- Attribution des subventions 2012
- Programme Voirie 2012
- Bibliothèque
 - . Lancement d'une consultation pour l'acquisition de livres et de documents multi média
 - . Création d'un fonds vidéo et audio
 - . Signature d'un protocole
- Questions diverses

Le Maire
Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le vingt-quatre avril deux mil douze à vingt heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, Maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.M. CUEFF, J.R. PENNORS, O. MONCUS, F. MOAL, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, M. AUTRET, M.Y. LE MESTRE

Excusée : F. SAILLOUR

Absent : D. LE GALL

Secrétaire : O. MONCUS

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2013

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises il convient comme chaque année

d'établir la liste préparatoire communale permettant l'établissement d'une liste départementale des jurés représentative du département.

En application de l'article 261 du code de procédure pénale le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

Ne peuvent être retenues les personnes nées postérieurement au 31 décembre 1989.

A l'issue du tirage au sort la liste préparatoire communale s'établit comme suit :

- AUFFRET Claude né le 2 août 1953 à PLOUENAN, domicilié à Borodou, PLOUENAN
- TANGUY Gwénaél Louis Pierre né le 11 avril 1982 à MAISONS LAFFITE, domicilié à Lesplouéan PLOUENAN
- CRENN Yvette épouse PICART née le 4 janvier 1951 à SIBIRIL, domiciliée à Kérifaouen PLOUENAN
- LE GOFF Marie Thérèse épouse BERVAS née le 6 mai 1955 à PLOUEGAT MOYSAN, domiciliée à Pont Eon PLOUENAN
- MIOSSEC Frédéric né le 20 juillet 1970 à LANDIVISIAU, domicilié à Kerseach PLOUENAN
- GUERCH Bruno né le 11 septembre 1971 à LANDIVISIAU, domicilié 8 cité Kerespern PLOUENAN

Attribution des subventions 2012

Mme le Maire explique que la commission des Finances s'est réunie le 16 avril 2012 pour examiner les demandes de subvention 2012.

Les taux d'imposition n'ayant pas été augmentés la commission propose de reconduire les sommes attribuées l'an passé. En ce qui concerne les associations des parents d'élèves elle suggère une nouvelle répartition de la somme attribuée : la somme totale est divisée par le nombre d'enfants plouénanais et répartie proportionnellement. La subvention spécifique versée à Kanfarted Kerellon serait supprimée.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vote pour 2012 les subventions suivantes :

Programme Voirie 2012

M. Jean Paul CAER, adjoint à la Voirie, présente le programme Voirie 2012 préparé par la commission « Voirie » avec l'aide technique d'Olivier PRIGENT de la C.C.P.L :

Tranche ferme

- | | |
|---|---------------------|
| - Atelier communal | Enrobés |
| - Croas ar Bleiz | Enrobés |
| - Ty Collet | Bicouche |
| - Mézarven | Bicouche |
| - Penzé RD 769 | Chicane de sécurité |
| - Pont Eon | Enrobés |
| - Parking Kerbrug | Enrobés |
| - Mingam | Bicouche |
| - Radennec | Tricouche |
| - Gouezou | Tricouche |
| - Diverses reprises d'enrobés autour de la mairie | |

Tranche conditionnelle

- | | |
|----------------------|---------|
| - Roch Aour | Enrobés |
| - Kerbellec | Enrobés |
| - Route du Dalar | Enrobés |
| - Route de Kerantiou | Enrobés |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le programme Voirie 2012,
- Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux,
- Autorise Mme le Maire à retenir l'offre la mieux disante.

Chicane de Penzé

M. CAER présente un projet de chicane sur la RD 769, à l'entrée de l'agglomération côté PLOUENAN, projet étudié avec l'appui technique de Olivier PRIGENT. Il s'agit de la création d'une chicane bordurée de part et d'autre de la chaussée. La vitesse sera limitée à 30 KM/H au droit de la chicane.

Cet aménagement est nécessaire pour des raisons de sécurité et notamment pour réduire la vitesse à proximité de l'école publique de Penzé.

Cet aménagement nécessite une modification des limites d'agglomération, l'aménagement de la chicane devant se trouver à au moins 100 mètres après l'entrée de l'agglomération.

Après avoir entendu les explications de M. CAER et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Approuve ce projet et autorise Mme le Maire à signer la convention qui sera établie par le Conseil général pour autoriser les travaux,
Autorise Mme le Maire à prendre un arrêté de modification de la limite d'agglomération de Penzé, côté PLOUENAN au PR 66+395.

Aménagement Kérifaouen, Kerafel et Kerbrug

Olivier PRIGENT, technicien de la C.C.P.L., assurera une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour l'aménagement Kérifaouen, Kérifel et Kerbrug : rédaction d'un cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'étude pour effectuer la maîtrise d'œuvre sur l'opération, à titre de conseil pour cette opération.

Bibliothèque

Lancement d'une consultation pour l'acquisition de livres et de documents multimédia

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Conseil général a accordé une subvention de 18 000 euros à la commune pour l'acquisition de documents pour la nouvelle médiathèque. Cette subvention, inscrite au dispositif de soutien au fonctionnement des bibliothèques-médiathèques, est basée sur une dépense subventionnable de 36 000 euros. Les achats devront être effectués avant le 31 décembre 2013.

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour procéder à ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour l'acquisition de documents pour la nouvelle médiathèque,
Autorise Mme le Maire à contracter avec le fournisseur qui présentera la meilleure offre.

Création d'un fonds Vidéo et Audio et signature d'un protocole

Mme le Maire explique qu'afin de recevoir le public dans les meilleures conditions en lui offrant le plus large choix possible elle a sollicité auprès du Conseil général le prêt complémentaire de CD et DVD par l'intermédiaire de la Bibliothèque du Finistère.

Cette demande doit être formalisée par un protocole précisant les engagements de chacun concernant le développement en cours du service de lecture publique de la commune de PLOUENAN. Mme le Maire donne lecture de ce protocole.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Autorise Mme le Maire à signer le protocole d'accord avec la Bibliothèque du Finistère-Levraoueg Penn ar Bed.

Décide de créer un fonds Vidéo et Audio et s'engage à acquérir au moins 100 vidéogrammes et 100 phonogrammes sur 5 ans et d'assurer une croissance constante de ce fonds au-delà des 5 ans. Les vidéogrammes seront acquis auprès des fournisseurs agréés conformément à la loi.

Mme LE MESTRE, élu référent pour la bibliothèque, explique que de nombreux points seront à voir dans l'organisation de la nouvelle bibliothèque. Mme le Maire propose de réunir les personnes concernées prochainement.

Questions diverses

Personnel communal

Mme le Maire rappelle qu'une procédure a été lancée il y a quelques semaines pour recruter un jardinier suite à la mutation de M. Loïc MOGUEN à SAINT POL DE LEON, adjoint technique 1^{ère} classe. Le jury, réuni le 16 avril 2012, a reçu 5 candidats. Il était composé de Mme le Maire, Mme DANTEC, secrétaire générale, M. CAER, adjoint à la Voirie, M. SAILLOUR, conseiller municipal, M. FRUCHARD, CDG29, M. BARS, responsable du service Espaces verts de ROSCOFF. Il a décidé de retenir la candidature de Philippe REUNGOAT, adjoint technique principal 1^{ère} classe, actuellement en poste à PENCRAN.

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe afin de nommer M. REUNGOAT par mutation.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Mme le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nécessité de recruter un nouvel agent suite à une démission pour mutation), il convient de créer l'emploi correspondant,

Mme le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C aux services techniques à compter du 1^{er} juillet 2012
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet après avis du Comité technique paritaire

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide

- De créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C aux services techniques à compter du 1^{er} juillet 2012
- De soumettre pour avis au Comité technique paritaire la suppression d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Mobilier de l' « Espace »

Suite à une deuxième consultation la CAO, réunie le 2 avril 2012, a décidé de retenir, après analyse de M. LE POURVEER, pour

- Le lot 1 Mobilier bibliothèque BORGEAUD
29 739, 01 €HT
35 567, 66 €TTC

- Le lot 2 Mobilier ALSH, Foyer des jeunes et salle polyvalente HABA
24 362, 20 €HT
29 137, 19 €TTC

- Le lot 3 Divers PAILLARD
10 940, 80 €HT
13 085, 20 €TTC

pour un total de 77 790, 05 €TTC (estimation 97 930, 59 €TTC).

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les choix de la commission d'appel d'offres.

Restaurant scolaire de l'école publique du bourg

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour une analyse de sol obligatoire dans le cadre du permis de construire pour l'extension de l'école publique du bourg. Une seule réponse de l'entreprise est parvenue en mairie :

GINGER CEBTP pour un montant de 1 860 €HT, 2 224, 56 €TTC.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire le Conseil municipal retient l'offre de GINGER CEBTP pour 1 860 €HT, 2 224, 56 €TTC. Il autorise Mme le Maire à déposer une demande de permis de construire.

Modification budgétaire

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire afin de procéder à une annulation de titre. En effet la perception a mis par erreur sur un P503 une somme due par ERDF, somme pour laquelle un titre avait déjà été émis.

Il faut donc annuler un titre de 1 476,26 euros à l'article 673.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le budget de la façon suivante :

- Chapitre 67	Article 673 « Titres annulés »	+ 1 500 €
- Chapitre 22	Article 22 Dépenses imprévues	- 1 500 €

ADDESKI : nouvelle orientation de l'association

Mme le Maire fait part au conseil d'une information d'un collectif d'adhérents contestant les nouvelles orientations du conseil d'administration de l'association ADDESKI qui a voté de nouveaux critères d'admissibilité qu'il juge discriminatoires.

Villes et Villages fleuries

En raison du faible nombre de candidats pour les « Maisons fleuries » lors des années précédentes et après avoir échangé avec les maires du canton et les membres du groupe de travail « Fleurir la France » il a été décidé de limiter cette année le concours à la catégorie « Villes et Villages Fleuris ».

Le conseil municipal décide de s'inscrire au concours « Villes et Villages fleuries ».

Zones humides

Le travail sur l'inventaire des zones humides va bientôt commencer. Valérie ROUXEL-MORVAN, technicienne référente du Syndicat de l'Horn, souhaite un élu référent pour le travail sur l'inventaire des zones humides. M. Allain CAZUC accepte cette mission.

La première réunion aura lieu le 14 mai 2012 en mairie de PLOUENAN.

Enveloppes personnalisées

La Poste propose d'éditer des enveloppes personnalisées (1 500 exemplaires minimum) représentant la commune de PLOUENAN.

Elle invite la commune à choisir les photographies. La prestation est gratuite pour la commune. Les enveloppes sont en vente au bureau de Poste.

Le conseil municipal donne son accord.

Boutegerien Pont Eon

L'assemblée générale de l'association « Boutegerien Pont Eon » aura lieu le mercredi 25 avril à 17H au Cristal. Tous les conseillers sont invités.

Terrain de football

M. QUIVIGER explique que l'entreprise SPARFEL a été retenue, pour un coût de 3 465 €TTC, pour une réfection du terrain principal de football : aération et sablage afin d'améliorer le drainage.

La séance est levée à 23H30.

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Le secrétaire

O. MONCUS

Daniel QUIVIGER	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	Maël SAILLOUR
Jean Michel CUEFF	Jean René PENNORS	Olivier MONCUS	François MOAL	Allain CAZUC
Jean Jacques HIRRIEN	Véronique LE BOULC'H	Alain KERBRAT		Monique AUTRET
Marie Yvonne LE MESTRE				